

COMMUNE DE BERLOZ

Code I.N.S. : 64008

Code postal : 4257

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 mars 2019

Présents : MOUREAU Béatrice, *Bourgmestre, Présidente*
HANS Véronique, HOSTE Alex, DEDRY Benoît *Echevins*
HAPPAERTS Alain, *Président du CPAS*
ROPPE-PERMENTIER Sonia, DEJENEFFE Anne,
PRINCEN Eddy, BEN MOUSSA Christophe, DEVLAE MINCK Pierre,
SAMEDI Isabelle, VANSEVEREN Roland *Conseillers(ères)*
DE SMEDT Pierre, *Directeur général, Secrétaire*

Excusé : JEANNE Paul *Conseiller*

OBJET : Article L1123-27 du CDLD – déclaration de politique générale pour la législature 2019-2024.

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement son article L1123-27 ;
Vu le programme de politique générale dressé le 27 février 2019 par le Collège communal tel que constitué après adoption du Pacte de Majorité du 3 décembre 2018 ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par sept voix pour, cinq voix contre (I. Samedi, R. Vanseveren, P. Devlaeminck, C. Ben Moussa et S. Roppe), et aucune abstention, le nombre de votants étant de douze :

Article 1^{er} : d'approuver le programme de politique générale établi par le Collège communal pour la législature 2019-2024, figurant dans le document annexé à la présente.

Article 2 : La présente délibération et son annexe seront transmises pour disposition au Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

Par le Conseil,

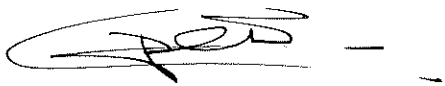
Le Secrétaire,
(s) P. DE SMEDT

Pour extrait conforme, le 14 mars 2019,

La Présidente,
(s) B. MOUREAU

Le Directeur Général,

La Bourgmestre,



Pierre De Smedt



Béatrice MOUREAU

Province de Liège

Arrondissement de Waremme

Commune de Berloz

Code postal 4257

Programme de politique générale 2019 -2024

Dressé par le Collège communal
en séance du 27 février 2019

Bourgmestre :	Béatrice MOUREAU
1ère Échevine :	Véronique HANS
2ème Échevin :	Alex HOSTE
3ème Échevin :	Benoît DEDRY
Président du CPAS :	Alain HAPPAERTS

Présenté au Conseil communal

Le 13 mars 2019

Le Collège communal est composé comme suit :

Béatrice MOUREAU, Bourgmestre dont les attributions sont :

- Affaires générales et électorales
- Gestion du personnel
- Population, État civil
- Police, Incendie
- Travaux communaux
- Travaux subsidiés
- Urbanisme
- Sécurité, mobilité
- Finances, Budget
- PCDR

Véronique HANS, 1ère Échevine dont les attributions sont :

- Enseignement
- Enfance, petite enfance, crèche
- Jeunesse
- Culture
- Famille
- Jubilés, Noces d'Or
- Organisations patriotiques

Alex HOSTE, 2ème Échevin dont les attributions sont :

- Monde associatif du 3ème âge
- CCCA
- Propreté publique
- Environnement
- Développement durable
- Gestion des déchets
- Aménagement du territoire
- Ruralité
- Cimetières

Benoît DEDRY, 3ème Échevin dont les attributions sont :

- Sports
- Loisirs
- Développement économique
- Accueil des nouveaux habitants
- Jumelage
- Tourisme

Alain HAPPAERTS, désigné Président du CPAS par le pacte de majorité adopté en séance du Conseil communal le 03/12/2018, fait partie avec voix délibérative du Collège communal conformément au code de la nouvelle démocratie et de la décentralisation.

Il assume les compétences de :

- Affaires sociales
- Logement
- Agriculture
- Bien-être animal
- Culte et laïcité

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE 2019-2024

Introduction

Le programme de politique générale prévoit les réalisations à mener lors de cette législature. La volonté est de faire coïncider projets et possibilités financières. Comme son nom l'indique, un programme est la projection d'une volonté et pas une énonciation de certitudes.

Les résultats des élections ont conforté la majorité I.C. : 51% des électeurs ont accordé leur confiance à notre programme et donc aux propositions pensées pour l'avenir de Berloz.

Cela nous encourage et nous renforce dans la conviction de poursuivre et finaliser certaines idées de la législature précédente. C'était et ce sera un de nos objectifs majeurs.

Ces projets ne pourront se réaliser sans certaines lignes directrices (humaines) incontournables pour le groupe I.C. comme la disponibilité, l'écoute, la volonté de proximité.

Marquons ici également notre volonté de travailler en toute collaboration et transparence avec l'ensemble du conseil communal. Tout apport extérieur et constructif dans la réflexion, la construction et l'avancement des projets ne peut qu'être bénéfique pour les Berloziens. C'est ce que nous espérons.

1. CITOYENNETÉ

C'est le point de départ et la finalité... Tout Berlozien est concerné. Comment, concrètement, le conscientiser à s'engager dans la vie de sa commune ?

S'engager dans les commissions locales, assister aux conseils communaux... sont des participations citoyennes permettant aux habitants de s'impliquer dans la vie et les activités de Berloz et d'avoir ainsi « voix au chapitre ».

Suite à la mise en place d'une nouvelle Opération de Développement Rural, la CLDR composée de 3/4 de citoyens, établit son programme, priorise les projets et assume leur suivi.

De la même manière, la participation citoyenne est possible grâce au renouvellement de la CCATM. Celle-ci est une commission chargée de donner un avis sur les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et à la mobilité.

Le « vivre-ensemble », si difficile de nos jours, doit être pensé. Rencontrer l'autre, son voisin « différent », le nouveau venu... le découvrir autour d'un repas par

exemple. Qu'il vienne de la ville, de l'autre côté de la frontière linguistique ou d'ailleurs... l'important est le sens de l'autre.

Avoir la possibilité de sauver une vie = un citoyen utile pour la communauté. Ouvrir la formation à l'utilisation des défibrillateurs à tout un chacun suppose l'acquisition de supports supplémentaires.

Permettre une meilleure lisibilité de la politique communale locale pour que chaque Berlozien ait accès facilement aux informations qu'il recherche.

Soutenir les initiatives lors des activités locales, festives, de quartier, entre voisins est essentiel pour maintenir la convivialité et l'esprit rural de Berloz.

De plus en plus de personnes s'engagent dans la société civile. Solliciter l'un ou l'autre bénévole, en tant qu' « écrivain public », pour aider les citoyens, est une nécessité. En créant ce service, l'objectif est de faire face aux difficultés administratives.

2. PETITE ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE

Un constat sur Berloz, la population « jeune » est nombreuse : 24,5% de la population a moins de 20 ans. Si des activités et des stages existent pour les enfants, les ados et les jeunes adultes sont moins bien lotis.

Nous pensons à eux pour quelques projets liés à la communication et aux loisirs.

La création d'une chronique pour les jeunes dans le journal communal et d'une page Facebook qui leur est consacrée sont des « outils » mis à la disposition de cette tranche de la population pour lui permettre de prendre part à la vie citoyenne de la commune.

Il en serait de même avec la possibilité d'un temps de parole de 15 minutes spécifiquement réservé aux jeunes de 12 à 18 ans avant le conseil communal.

Pour encourager les rencontres et les animations pour les jeunes, il faut pouvoir mettre à leur disposition un lieu particulier.

Avec l'aide du C.Re.C.Ci.De. (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie), un diagnostic est réalisé pour déterminer quelle structure sera la plus adéquate pour ce projet. Un processus de concertation existe entre les responsables communaux, les acteurs locaux de la jeunesse et les jeunes. Le processus implique la participation, la priorisation avant la concrétisation.

Mise en place d'un conseil communal des jeunes

Organisation de stages durant les vacances de printemps dans 1er un temps.

3. RURALITE – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT

Le caractère rural de Berloz est indéniable (les terres agricoles représentent 80% du territoire). Malgré cela, la commune évolue. Il reste peu d'agriculteurs. Mais ils ont toujours leur place parmi de très nombreux habitants pour qui « notre » monde rural semble détonnant !

Préserver notre cadre rural est essentiel.

Trop souvent, nos agriculteurs sont décriés lors de leurs travaux agricoles. Certains nouveaux citoyens comprennent mal les bruits, les trajets, le volume des véhicules et leur vitesse.

Faire coïncider les nouvelles machines et les voiries reste problématique : l'évolution des techniques ne peut pas obliger l'élargissement des routes...

Permettre la cohabitation entre propriétaires, exploitants, commune et citoyens passe par le dialogue et la communication (billet d'informations saisonnier dans le Berl'info).

Comme par le passé, l'embellissement naturel se fera grâce à la recherche de subsides (la Semaine de l'Arbre par exemple). Les essences locales sont privilégiées.

Nous nous attacherons à la poursuite des des plantations d'arbres, arbustes, haies, espaces fleuris dans les différents villages

Maintenir les partenariats avec Be Wapp et Rivières Propres dont le projet « Ambassadeurs de la Propreté ». Pour ce dernier projet, une collaboration soutenue existe ainsi qu'une sollicitation à de nouveaux bénévoles.

Limiter les inondations et les coulées de boue par des aménagements ou des fossés à redents, des fascines.

La vigilance est de mise lors de l'attribution des permis d'urbanisme.

4. FINANCES

Contrairement à d'autres communes limitrophes, Berloz ne dispose pas de ressources financières « en propre ». C'est un constat : pas d'industrie, pas d'exploitation de bois... C'est peut-être une bonne chose pour notre bien-être et notre environnement... mais cela limite nos moyens d'actions.

Le bilan financier dressé par Belfius est rassurant. La comparaison avec d'autres communes similaires montre qu'à Berloz la croissance démographique prévue sur 5 ans est élevée, le revenu moyen par déclaration est important, le taux de chômage est assez faible et en baisse, les impôts locaux sont bas.

La commune peut continuer à investir dans de nouveaux projets.
La charge d'emprunt sera élevée en 2020 et 2021 mais diminuera fortement à partir de 2022 car de gros emprunts arriveront à échéance.

Il faut toutefois remarquer que les dépenses incompressibles représentent près de 75% des recettes.

Le montant d'investissement par habitant est élevé et ces subsides sont importants. A Berloz, durant la dernière législature, le pourcentage moyen de subsides pour les projets extraordinaires varie entre 24 et 50% des dépenses.

Cette recherche constante de subsides par le Collège permet de maintenir l'équilibre budgétaire sans puiser dans les caisses la totalité des sommes à payer.

5. MOBILITE – SECURITE

La mobilité et la sécurité sont des problématiques sur l'ensemble du territoire.

Le renouvellement de La Commission Communale de Sécurité Routière permettra de la poursuite de l'étude et de la priorisation des zones problématiques (stationnements, trottoirs, marquages, vitesse, éclairages...) les unes après les autres. Ce travail se fera en partenariat avec la Région wallonne et la Police afin de déterminer les meilleurs aménagements.

Rénovation des marquages au sol et de la signalisation existante.

Informations sur les moyens de prévention contre le vol, les petites agressions en partenariat avec la Police et leurs formations (prévention d'une rue, d'un quartier...)

Afin d'inciter les déplacements en « mode doux », des installations de zones de stationnement vélo seront prévus lors des différents projets.

6. SPORTS – LOISIRS

Le territoire compte plusieurs clubs sportifs et associations.
Mettre en place une collaboration productive et efficace pour le bien de tous est un minimum. L'aide est d'ordre administrative, logistique et financière.

Pour promouvoir le sport chez les jeunes, les terrains de tennis subiront un rafraîchissement et le multisports, rue de la Drève, sera entièrement rénové.
Pour agrémenter le site, une plaine de jeux sera accessible aux enfants de 2 à 6 ans.

Il existe de « nouveaux » sports qui peuvent intéresser les jeunes comme les aînés (cross fit pour les plus jeunes, swiss ball pour les seniors). De nombreux sports peuvent être pris en charge par des moniteurs brevetés lors de stages.

Le sport c'est la santé, c'est bien connu. Malheureusement, Berloz, petite commune, ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour l'exercice de différents sports. Des contacts avec des clubs voisins doivent être envisagés et les I.C. s'engagent à promouvoir la pratique du sport en collaboration avec les communes voisines.

7. ENSEIGNEMENT

L'école communale est constituée de 2 implantations : Berloz et Corswarem. Dans le prolongement des travaux déjà menés durant la législature précédente au niveau des classes, les I.C. souhaitent continuer le programme de réflexion sur le bien-être des enfants.

Isolation acoustique du réfectoire

Aménagements des aires de jeux existantes sur les deux implantations

Installation d'un préau à Corswarem

Remplacement des modules administratifs de l'école

Organisation d'échanges scolaires, plus particulièrement avec Verzenay

8. DEVELOPPEMENT RURAL

Une 2ème O.D.R. permettra de poursuivre les nombreux projets citoyens et, surtout, d'en envisager d'autres. Les I.C. tiennent à cette participation citoyenne.

Une Opération de Développement Rural est un projet citoyen qui débute toujours par des consultations citoyennes afin de déterminer les besoins et attentes des Berloziens. Avec l'aide d'un organe externe des projets sont alors précisés et analysés. Un Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) reprend l'ensemble des projets retenus. Si le P.C.D.R. est approuvé par le Gouvernement wallon (pour une durée de 10 ans), tous les projets qui y figurent peuvent être subsidiés à un taux variant entre 65% et 90%.

Des nouvelles voies lentes et liaisons cyclables inter-villages permettront des déplacements à pied ou en vélo en toute sécurité. Il s'agit plus particulièrement

d'aménager des circuits permettant de rejoindre les implantations scolaires à partir des différentes entités villageoises.

Les Rosoutois ont émis, eux aussi, le souhait d'un lieu de rencontre et d'activités villageoises.

Il est évident que « La Berle » multiplie l'offre des possibilités de rassemblement des personnes et l'organisation d'événements. Le P.C.D.R. établira les priorités en la matière.

9. SOCIAL

Il est projeté d'investir dans un second taxi social accessible aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) circulant à Berloz, Donceel et Geer.

Le C.P.A.S. gère un logement de transit. Il est plus qu'utile car il est régulièrement occupé par des familles en détresse et fait partie de l'ancrage communal. La mise en place d'un second logement est en cours.

Une grande partie de la population a plus de 60 ans. Les repas à domicile, les soins médicaux et l'encadrement de cette tranche de la population sont des priorités, de même que la lutte contre l'isolement.

10. ECONOMIE

Organiser un petit marché du soir, une fois par mois par exemple, permettrait de soutenir les producteurs locaux, leur offrir une certaine visibilité et la découverte de leurs produits.

Inciter les formations à l'artisanat, à l'alimentation... Ce seront des moments de partage, de connaissances et de savoir-faire.

11. TRAVAUX – LOGEMENT

Ne plus utiliser de produit phyto rend l'entretien des espaces publics beaucoup plus pénible, il est avéré qu'il faut y consacrer 3 fois plus de temps. Une solution alternative à laquelle les I.C. s'engagent est la gestion différenciée. Il s'agit de définir les techniques les mieux adaptées pour entretenir les espaces. L'entretien des cimetières est particulièrement ardu, une solution est la végétalisation des allées. Le cimetière de Rosoux est celui qui se prête le mieux pour réaliser ces aménagements en premier lieu.

Il est prévu de restaurer un bâtiment communal inoccupé en y aménageant plusieurs appartements.

Comme cela a été le cas avec un logement privilégiant les aménagements P.M.R., les I.C. cherchent à promouvoir le logement intergénérationnel qui destine une partie de l'habitation à des seniors et l'autre partie à un jeune ménage. Collaboration assurée et convivialité.

L'entretien et le renouvellement des voiries a toujours fait partie des préoccupations des I.C. Ce sera encore le cas durant cette prochaine législature.

12. CULTURE

Développer la culture, pour une petite commune comme Berloz, n'est pas chose aisée. Quelques idées cependant...

A « La Berle », 6 ordinateurs et 2 imprimantes sont disponibles dans l'Espace Public Numérique pour consulter internet, rédiger un CV ou réaliser des travaux scolaires. Un bel outil existe également : la bibliothèque. Une visibilité accrue sera permise par des partenariats et animations entre la bibliothèque et l'école ; entre la bibliothèque et les lecteurs.

Une utilisation optimale de « La Berle » favorisera ateliers, expositions, conférences, informations, accueil d'artistes...

Il est souvent mis en évidence les difficultés liées à la fracture numérique, aux générations incomprises... Les I.C. essayeront d'abolir ces frontières par des échanges intergénérationnels, particulièrement des juniors envers les seniors : formations à l'utilisation des technologies modernes, club de lecture, découverte des artistes contemporains...

Conclusion

Cette présentation de projets prévus pour les 6 années à venir est soumise aux changements : des priorités peuvent se présenter, des difficultés voir le jour et des opportunités se proposer à nous.

A Berloz, les dernières années ont été difficiles. L'avenir le sera également. Mais les finances sont saines.

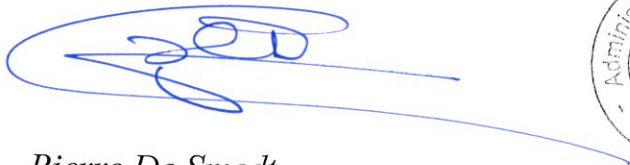
Toujours rechercher des subsides est une méthodologie positive pour éviter les dépenses trop excessives auprès des Berloziens.

Rappeler le passé, remettre en cause la majorité précédente et son travail a peu de sens. Poursuivre les projets en cours s'impose. Aller de l'avant semble plus intéressant que pleurer sur le passé.

Nous sommes bien conscients que tout est une question de budget et de finances. Nous voulons quand même rappeler que rien ne peut exister sans une collaboration étroite avec un personnel qualifié, une communication soutenue avec les partenaires, des forces vives motivées sur le terrain.

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,



Pierre De Smedt



La Bourgmestre,



Béatrice Moureau